

COMMUNIQUÉ

16 mars 2011

Une fois encore le décret inscriptions fait polémique et les pages du Soir de ce mardi 15 mars 2011 en apportent la preuve criante.

L'UFAPEC ne peut accepter, sans une analyse approfondie, qu'on parle de « droits bafoués des parents », de « violence » ou de « traumatisme », comme le fait Anne François, coordinatrice de l'ASBL ELEVeS, quand il s'agit de la mixité sociale que vise le décret inscriptions. Ces propos sont intolérables et incompatibles avec les valeurs qui nous animent.

Cependant, l'UFAPEC tient à rappeler que ce décret est loin de satisfaire les attentes des parents. L'action entreprise par la commune de Villers-la-Ville et des parents devant la Cour constitutionnelle en est un exemple. En effet, la Cour a rendu un arrêt le 13 janvier dernier suite à une demande en annulation du décret inscriptions introduite par ces derniers. Cet arrêt valide la plupart des dispositions du décret. La seule disposition remise en question est celle qui fait entrer dans le calcul de l'indice, le critère de l'éloignement entre l'école primaire d'origine et l'établissement d'enseignement secondaire choisi. Ce critère a été jugé discriminatoire et est annulé. La Cour maintient cependant les effets de cette disposition pour le passé ainsi que pour la prochaine rentrée scolaire. La disposition devra être aménagée au plus tard pour l'année scolaire 2012-2013.

L'UFAPEC sera particulièrement attentive aux modifications qui seront apportées au décret et participera, comme représentant officiel des associations des parents de l'enseignement catholique, aux débats qui conduiront aux corrections que l'arrêt de la Cour constitutionnelle impose. L'UFAPEC interviendra dans l'intérêt de tous les élèves et de tous les parents, comme elle entend le faire dans toutes les questions qui touchent l'école.

L'UFAPEC tient encore à rappeler qu'elle demande que les autorités en charge de l'enseignement corrigent le décret actuel en :

1. Remplaçant le logiciel Google Maps par un logiciel plus proche de la réalité de terrain et prenant en compte les transports en commun ;
2. Intégrant des dispositions favorisant la poursuite de l'immersion ;
3. Rénovant le système ISEF en utilisant l'indice de l'élève (sans stigmatisation) et à tout le moins en l'actualisant.

L'UFAPEC attend en outre que les autorités en charge de l'enseignement travaillent, en visant le long terme, sur les vraies priorités :

1. Augmenter l'offre et la qualité de l'enseignement ;
2. Promouvoir la mise en place de vrais projets pédagogiques attractifs et diversifiés ;
3. Augmenter les moyens des écoles qui s'ouvrent à la mixité sociale ;
4. Travailler sur des politiques de mixité sociale dans des secteurs autres que l'école : emploi, urbanisme, logement... ;
5. Initier la mixité sociale dès les maternelles ;
6. Promouvoir les partenariats pédagogiques primaire-secondaire ;
7. Valoriser la profession et la formation des enseignants.

C'est à ces conditions que l'école deviendra vraiment le lieu de formation où élèves, parents et enseignants construiront la société que nous souhaitons, dans laquelle personne n'est laissé pour compte, mais où chacun est reconnu, quels que soient son origine, son âge, son milieu socioculturel, dans son inaliénable dignité.

Contact : Pierre-Paul Boulanger, Président - 0473/67.39.97 - pierre-paul.boulanger@ufapec.be